



CHARTE MULTIMEDIA

La bibliothèque municipale de Coulommiers propose un service multimédia à ses usagers dans le but de leur permettre d'accéder à un autre support que le livre. Le multimédia offre des voies complémentaires d'information.

La bibliothèque municipale met à la disposition de ses usagers six postes multimédia : 3 à la Section Jeunesse et 3 à la Section Adulte. Ces postes sont accessibles aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

1- Accès au multimédia

Pour accéder à ce service, les usagers réguliers doivent s'inscrire à la bibliothèque. Ils doivent présenter leur carte à la banque de prêt à chaque utilisation.

Les usagers de passage sont autorisés à accéder au multimédia gratuitement trois fois. Au-delà, une carte d'adhérent leur sera proposée selon les tarifs en vigueur.

Pour les usagers mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pour accéder au multimédia.

L'accès au multimédia est limité à 1 heure par jour et par personne.

L'accès au multimédia de la section Jeunesse est autorisé pour 2 personnes par poste à savoir un enfant mineur de moins de 10 ans accompagné d'une personne majeure. Dans tous les autres cas, l'accès à un poste multimédia est limité à une seule personne.

L'impression de document est payante : 20 cents la page.

2- Services proposés

- Internet en navigation libre
- Messagerie
- Logiciels de bureautique

Sont interdits les chats, les forums de discussion, les téléchargements de programmes (musique, logiciels) et de modifier la configuration des équipements.

La bibliothèque autorise la sauvegarde des données de l'usager grâce à sa propre clé USB qui sera contrôlée automatiquement par un anti-virus.

Les bibliothécaires ne sont pas des formateurs dans l'usage du multimédia. Ils veillent au bon fonctionnement du matériel. Ils interviennent s'ils constatent des manquements aux consignes indiquées dans la présente charte.

3- Le respect d'autrui et de la législation

L'usager s'engage à ne pas enfreindre la législation française dans le cadre de l'utilisation d'internet. Le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et toute atteinte aux droits d'auteur. L'usage des impressions et des données sauvegardées se font uniquement à titre privé.

La consultation de sites à caractère pornographique, violent ou pouvant porter atteinte à la dignité humaine est illégale.

4- Les devoirs de l'usager

Chaque usager est responsable de sa session de travail. Les propos tenus dans sa messagerie engage sa responsabilité. Il ne doit pas ouvrir des fichiers joints dont il ne connaît pas l'expéditeur.

Dans le cas où l'usager ne respecte pas cette charte multimédia, des sanctions sont prévues : arrêt de la connexion, exclusion temporaire des postes multimédia, exclusion définitive des postes multimédia.